Identification				Activité							Articulation av				
				Médecine	Soins de suite et réadaptation	Soins de longue durée	Hébergement personnes âgées	Soins palliatifs	Gériatrie	Consultations	Soins de ville				
Région	Raison sociale PMSI	Finess PMSI	Catégorie ES (CH, EBNL, ex-OQN, ex-HL.)	Nombre de lits médecine SAE 2012	Nombre de lits SSR (SAE 2012)	Nombre de lits SLD (SAE) 2012	Nombre de lits d'hébergement pour les personnes âgées SAE 2012	L'établissement bénéficie-t-il de l'intervention d'équipes mobiles de soins palliatifs ?	L'établissement bénéficie-t-il de l'intervention d'équipes mobiles en gériatrie (avec ou sans convention)?	Existence de consultations spécialisées	Présence d'une (de) structure (s) d'exercice coordonné sur l'air d'attractivité de l'établissement ou en proximité	Type de structure(s) : (1) Maison de santé pluridisciplinaire (2) Centre de santé pôle (3) Pôle de santé (4) Autre	Existence d' un ou de partenariats (ex: partage de locaux, orientation des patients, mutualisation du personnel...) avec ce(s) structure(s) d'exercices coordonnés ?	Les médecins intervenant dans l'établissement exercent-ils également dans cette structure d'exercice coordonnée ?	Les médecins intervenant dans l'établissement participent-ils à la permanence des soins ambulatoire (PDSA) sur le territoire ?

ec l'offre de locale					Continuité des soins				
Médico-social					*intervention du médecin durant les horaires :* *7j/7 : 20h-8h* *samedi : 12h-20h* *dimanche et j fériés : 8h-20h*				
Présence d'un établissement ou d'une structure médico-sociale sur l'air d'attractivité de l'établissement ou en proximité	Type de structure(s): (1) EPHAD (2) CLIC (3) MAIA (4) FAM/MAS (5) Autre	Existence d'un ou de partenariats (ex: partage de locaux, orientation des patients, mutualisation du personnel...) avec ce(s) structures médico-sociales	Est-ce que au moins un des médecins intervenant dans l'établissement sanitaire exerce également dans un établissement ou une structure médico-social(e) ?	Est-ce que au moins un des professionnels paramédicaux intervenant dans l'établissementsanitaire intervient également dans un établissement ou un structure médico-sociale?	la Procédure d'appel au médecin durant les horaires de la continuité est protocolisée	Régulation téléphonique	Si régulation par une astreinte médicale propre au CH, quel est le montant de l'indemnisation si elle existe ?	Quel médecin intervient au lit du patient ?	Si intervention du médecin d'astreinte pour l'établissement, quelle est la rémunération par déplacement ?